

COMORES

Dates des **élections**: 8 et 15 décembre 1978

But de la consultation

Election des membres de la première Assemblée fédérale comorienne aux termes de la Constitution d'octobre 1978*.

Caractéristiques du Parlement

Conformément à la Constitution de 1978, le Parlement monocaméral des Comores, l'Assemblée fédérale, est composé de 38 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen des Comores âgé de 18 ans révolus, jouissant pleinement de ses droits civils et politiques et n'étant frappé d'aucune interdiction par décision judiciaire.

Les listes électorales sont établies au niveau des préfectures des régions. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à l'Assemblée fédérale tout électeur âgé de 21 ans révolus. Le mandat parlementaire est incompatible avec toute fonction publique.

Chaque candidat doit verser une caution de Fr.CFA 10000 (l'équivalent de 200 francs français) remboursable s'il obtient au moins 10% des suffrages exprimés dans sa circonscription.

Les Comores sont divisées en 38 circonscriptions électorales dont chacune élit un député au scrutin majoritaire à deux tours; pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au premier ou deuxième tour. La Grande-Comore comprend 18 circonscriptions, Anjouan 15 et Mohéli 5.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 10.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Après l'accession du pays à l'indépendance en 1975*, toute activité législative était suspendue du temps du Président de la République Ali Soilih. Ce dernier a été renversé en mai 1978 et un Directoire politico-militaire dirigé par MM. Ahmed Abdallah et Mohammed Ahmed a été mis en place.

Une nouvelle Constitution prévoyant l'établissement d'un Etat fédéral a été approuvée par référendum populaire le 1^{er} octobre 1978** et est immédiatement entrée en vigueur dans les îles de la Grande-Comore, d'Anjouan et de Mohéli (les citoyens de Mayotte ayant choisi de rester sous administration française). Le 22 octobre, M. Abdallah a été choisi comme premier Président de la nouvelle République fédérale islamique des Comores.

Les candidats à l'Assemblée fédérale se sont présentés à titre indépendant. Les candidatures ont été déposées le 25 novembre et publiées par le Gouvernement le 30 de ce même mois. Tous les candidats ont bénéficié des mêmes avantages au cours de la campagne électorale qui s'est ouverte le 30 novembre et s'est terminée le 6 décembre.

Nommé Premier Ministre le 22 décembre, M. Salim Ben Ali a annoncé la composition de son Gouvernement le 28 du même mois.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

	Premier tour (8 décembre)	Deuxième tour (15 décembre)
Nombre d'électeurs inscrits	191468	71849
Votants.	144 767(75,6%)	56 172(78,18%)
Bulletins blancs et nuls.	1 219	366
Suffrages valablement exprimés	143 548	55 806

2. Répartition des membres de l'Assemblée fédérale par catégories professionnelles

Fonctionnaires.	35
Agriculteurs.	2
Commerçant	1

38

* Voir *Chronique des élections parlementaires A' (1975-1976)*, p. 5.

** Voir section *Evolution parlementaire*, p. 10.

3. Répartition des membres de l'Assemblée fédérale
suivant le sexe

Hommes	38
Femmes	
	38

4. Répartition des membres de l'Assemblée fédérale
par classes d'âge

20-30 ans.6
30-40 »15
40-50 »17
	38